

# **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

## **BIAT**

Siège social : 70-72, Avenue Habib BOURGUIBA - 1000 Tunis  
Registre de commerce : B 187 881 996

### **I – Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2014**

#### **Première Résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2013 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux Membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

#### **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2013 après modification comptable, qui s'élève à 72.044.556,649 Dinars, majoré du report à nouveau de 833.810,065 Dinars, soit au total 72.878.366,714 Dinars comme suit :

• Réserves légales	-
• Réserves pour plus-values sur cession de titres de participations	-
• Réserves pour réinvestissements financiers	22.565.335,000 D
• Fonds social	7.204.455,665 D
• Dividendes	42.500.000,000 D
• Report à nouveau	608.576,049 D

En conséquence, la rémunération du capital est fixée à 2,500 Dinars par action, soit 25% du nominal des actions. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 6 juin 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour plus-value sur cession de titres de participations dans le cadre de la répartition du bénéfice de l'exercice 2008 d'un montant de 3.211.486,650 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

### **Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 200 millions de dinars sur une période de trois ans et délègue les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie, conformément à l'article 20 des statuts, la nomination par le Conseil d'Administration de Monsieur Mohamed Afif CHELBI en tant que Membre du Conseil d'Administration, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

**Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration Messieurs :

- Ismaïl MABROUK
- Tahar SIOUD
- Karim MILAD
- Mohsen HACHICHA
- Hichem DRISS
- Jean MESSINESI
- Intesa Sanpaolo S.p.A
- Mohamed Afif CHELBI

pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

**Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Mehdi SETHOM comme Membre du Conseil d'Administration pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

**Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de quatre cent cinquante mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

**Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

## II – Bilan relatif à l'exercice 2013 après affectation du résultat

### BILAN (Bilan après affectation du résultat)

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013  
(en Milliers de Dinars)

	Note	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	Variation	En %
<b><u>ACTIF</u></b>					
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	III-1	140 830	151 821	-10 991	-7,24%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	1 554 831	1 244 144	310 687	24,97%
Créances sur la clientèle	III-3	5 550 364	5 165 493 *	384 871	7,45%
Portefeuille-titre commercial	III-4	804 405	713 993	90 412	12,66%
Portefeuille d'investissement	III-5	237 859	215 743	22 116	10,25%
Valeurs immobilisées	III-6	193 267	163 129	30 138	18,47%
Autres actifs	III-7	261 828	228 083	33 745	14,80%
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>8 743 384</b>	<b>7 882 406 *</b>	<b>860 978</b>	<b>10,92%</b>
<b><u>PASSIF</u></b>					
Banque Centrale et CCP	IV-1	18 798	6 633	12 165	183,40%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	634 386	629 055	5 331	0,85%
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	7 099 580	6 339 674	759 906	11,99%
Emprunts et Ressources spéciales	IV-4	90 175	111 445	-21 270	-19,09%
Autres passifs	IV-5	332 842	293 480	39 362	13,41%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>V</b>	<b>8 175 781</b>	<b>7 380 287</b>	<b>795 494</b>	<b>10,78%</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>					
Capital		170 000	170 000	-	-
Réserves		396 985	366 883	30 102	8,20%
Autres capitaux propres		9	15	-6	-40,00%
Résultats reportés		609	-34 779 *	35 388	-101,75%
Résultat de l'exercice		0	0	0	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>567 603</b>	<b>502 119 *</b>	<b>65 484</b>	<b>13,04%</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>8 743 384</b>	<b>7 882 406 *</b>	<b>860 978</b>	<b>10,92%</b>

\* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité

### III Etat d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat

(En milliers de dinars)

	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES ORDINAIRES	AUTRES RESERVES			AUTRES CAPITAUX PROPRES	RESULTATS REPORTES	MODIFICATIONS COMPTABLES	RESULTATS REPORTES APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	RESULTAT DE LA PERIODE	TOTAL
					FONDS SOCIAL	RESERVES POUR PLUS VALUES CESSION TITRES DE PARTICIPATIONS	RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES						
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013 AVANT													
REPARTITION	170 000	141 760	17 000	62 826	67 030	4 901	73 698	9	834	-35 613	-34 779	107 658	610 103
MODIFICATION COMPTABLE										35 613	35 613	-35 613	
AFFECTATION AGO DU 23/05/2014					7 205		22 565		-225		-225	-29 545	-
DIVIDENDES												-42 500	-42 500
TRANSFERT DES RESERVES				3 211		-3 211							-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013 APRES													
REPARTITION	170 000	141 760	17 000	66 037	74 235	1 690	96 263	9	609	-	609	-0	567 603